



ECOLE NOTRE DAME DE LARMOR
ET NOTRE DAME DE LA CLARTE

ASSURANCE SCOLAIRE 2021 2022

Concernant l'assurance scolaire, nous voudrions attirer votre attention sur plusieurs points :

1°) Tous les enfants doivent être assurés pour les activités scolaires :

- a) Par la responsabilité civile « multirisques habitation » ou « responsabilité chef de famille » si l'enfant est responsable d'un accident,
- b) Par une assurance individuelle accident s'il est victime d'un accident

2°) Vous trouverez, dans cette pochette, une documentation sur la Mutuelle Saint Christophe Assurances partenaire de l'enseignement catholique et propose une assurance individuelle accident.

Si vous souhaitez adhérer à cette mutuelle, merci de compléter le bulletin d'adhésion et de le ramener pour le 15 septembre 2021 avec le montant de la cotisation fixée à 10,92 €.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette mutuelle, merci de nous fournir une attestation de votre assureur.

Madame Le Roux, la secrétaire, reste à votre disposition pour tout renseignement utile.

Merci de votre compréhension,

Le Directeur,
Pascal Hervé